



**TREVI  
SERVICES**

WWW.TREVI.BE

SYNDIC D'IMMEUBLE  
SYNDICUS DIENSTEN

GESTION PRIVATIVE  
RENTMEESTERSCHAP

IMMOBILIER NEUF  
NIEUWBOUW

IMMOBILIER D'ENTREPRISE  
BEDRIJFVASTGOED

VENTE & LOCATION  
VERKOOP & VERHUUR

EXPERTISE  
SCHATTING

NOTAIRE DAMIEN COLLON  
[Damien.collon@belnot.be](mailto:Damien.collon@belnot.be)

Bruxelles, le 04/08/2022

Immeuble :  
ACP 855 NEWTON  
GARAGES  
AV. ANC. COMBATTANTS  
91-97  
1140 BRUXELLES  
BCE : 0840.162.431

Gestionnaire :  
GJINI Amaury  
02/663.76.67  
agjini@trevi.be

Assistant(e) :  
GRIMONT Alinoe  
02/894.73.86  
agrimont@op.be

Comptable :  
ODABAS Recep  
02/663.48.61

Horaires :  
09h00 - 12h45  
13h45 - 15h30

Concerne : Renseignements conformément à l'article 577-11 §1 et 2 du Code civil pour le bien dénommé « Garage 250 »

Maître,

Nous accusons réception de votre courrier du 02/08/2022 dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

En vertu de l'article 577-11 du Code Civil (loi du 2 juin 2010), nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à vos différentes questions.

**1. Quote-part fonds (art. 577-11 §1, 1°)**

Fonds de roulement	6.490,00 € x 1/113 = 57,43 €
Fonds de réserve	43.597,13 € x 1/113 = 385,82 €

**2. Situation des appels de fonds de réserve (art. 577-11 §1, 3°)**

Le montant appelé, à ce jour, sur la période comptable du 01/10/2021 au 30/09/2022 pour l'ensemble de la copropriété est de 10.000,00 €.

**3. Procédure judiciaire en cours (art. 577-11 §1, 4°)**

Voir procès-verbaux ci-joints.

**4. Procès verbaux et décomptes de charge (art. 577-11 §1, 5°)**

Nous joignons à la présente une copie des trois derniers procès-verbaux de l'assemblée générale contenant des décisions actuellement toujours en vigueur et copie des décomptes de charges des trois dernières années.

**5. Bilan (art. 577-11 §1, 6°)**

Nous vous joignons copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

TREVI SERVICES S.A./N.V.  
AV. L. WIENERLAAN 127/11  
BRUXELLES 1170 BRUSSEL  
TEL + 32 2 675 85 85  
FAX + 32 2 675 73 23  
MAIL [SERVICES@TREVI.BE](mailto:SERVICES@TREVI.BE)

E. VERLINDEN IPI 104 874  
O. REYE IPI 505 009  
PH. THYUOX IPI 104 414

IBAN: BE57210034627335  
TVA BTW BE 0401.946.125  
RPM BRUXELLES RPR BRUSSEL  
RC PROFESSIONNELLE ET CAUTION  
A X A N° 730.390.160

**TREVI PARTNER :**

ANTWERPEN • BRUXELLES • CHARLEROI • EUPEN • GENT • GENVAL • HALLE • HUY • KNOCKE • KRAAINEM • LA LOUVIERE • LESSINES • LIÈGE • MARCHÉ EN FAMIENNE • MONS • NAMUR • PUURS • RONSE-RENAIX • SPA • TOURNAI • VLEZENBEEK • VILVOORDE • WATERLOO • WAVRE • GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG

## **6. Coût des dépenses (art. 577-11 §2, 1°)**

Le coût des dépenses de conservation, d'entretien et de réparation décidé par l'assemblée générale avant la date de la transmission, mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement à cette date (art.577-11 §2, 1°) est de :

- Le budget à titre indicatif pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 est de 19.000,00 €
- Les charges arrêtées à ce jour soit au 04/08/2022 sont de 10.145,43 €

## **7. Etat des appels et coût des travaux (art. 577-11 §2, 2°)**

7.1. Les appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires pour l'ensemble de la copropriété avant la date certaine du transfert de propriété :

<b>Trimestres</b>	<b>Montant appelé</b>	<b>Etat des appels</b>
T 1 10-11-12/2021	4.750,52 €	Appelé
T 2 01-02-03/2022	4.750,52 €	Appelé
T 3 04-05-06/2022	4.750,52 €	Appelé
T 4 07-08-09/2022	4.750,52 €	Appelé

Le montant des appels de provisions pourra être revus lors de la prochaine assemblée générale.

7.2. Coût des travaux urgents dont le paiement est demandé postérieurement à cette date sont : Néant.

## **8. Frais liés à l'acquisition de parties communes (art. 577-11 §2, 3°)**

Les frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date de la transmission mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement à cette date : Néant.

## **9. Dettes (art.577-II, §2, 4°)**

Les dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés antérieurement à la date de la transmission, mais dont le paiement ne devient exigible que postérieurement à cette date : Néant.



**10. Arriérés dus par le vendeur à ce jour (art.577-II, §1, 2°)**

Arriérés sous réserve du décompte final et du calcul des éventuels dépens et majorations	0,00 €
Frais de dossier Facture	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>400,00 €</b>

Selon l'art.577-11./1 C. civ, nous vous prions de retenir sur le prix de la cession, les arriérés des charges ordinaires et extraordinaires dus par le cédant et nous vous invitons à verser cette somme sur le compte de la copropriété n° BE08 3101 2180 5313 (BBRUBEBB) et la communication structurée \*\*\*990/8550/09494\*\*\*.

Si le cédant conteste ces arriérés, nous vous prions de nous en aviser par pli recommandé dans les trois jours qui suivent la réception de l'acte authentique constatant la cession.

Selon l'art. 577-11 §3, nous vous prions de nous communiquer, dès que l'acte authentique aura été signé, la date nécessaire à l'établissement des décomptes respectifs des parties, les nouvelles coordonnées du vendeur ainsi que l'identité des nouveaux propriétaires.

Dans cette attente, nous vous souhaitons bonne réception des présentes et vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

O.P – TREVI SERVICES





**ACP 855 NEWTON GARAGES**

Association des copropriétaires de l'immeuble ACP 855 NEWTON GARAGES  
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97 à 1140 BRUXELLES  
(Inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro )

**Assemblée générale ordinaire du mardi 18 février 2020**

**PROCES VERBAL**

**Les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence ACP 855 NEWTON GARAGES se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'adresse suivante: à la FABRIQUE DE L'EGLISE située RUE DE GENEVE 470B à 1030 SCHAERBEEK**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 18h00 par Tangu WAERENBURGH représentant TREVI SERVICES S.A. et qui assure le secrétariat de séance.

**Convocations**

Les convocations ont été adressées par le Syndic.

**Composition de l'assemblée générale – liste de présences**

Sont présents, représentés ou absents les copropriétaires dont les noms et les quotités qu'ils détiennent sont repris dans la liste de présences qui est signée par chacun des copropriétaires ou leurs mandataires.

Cette liste de présences (et les procurations) est déposée sur le bureau et d'une copie peut être obtenue sur simple demande au Syndic.

**Quorums**

**Il résulte de** la liste de présences que 50 copropriétaires sont présents et/ou valablement représentés sur 99 et forment 58 / 113 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

L'assemblée générale est reconnue valablement constituée **et apte à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation.**

**Copropriétaires présents :**

Monsieur BEECKMANS (1) représentant Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (1) - Monsieur BROSTEAUX ANDRE (5) - M. BUELINCKX JULIEN (1) - Monsieur CHAMART Guy (1) représentant Madame DE BOEL Raymonde (1), Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (1), Mme LATINNE FRANCINE (1), Mr LEMONE Marc (1), Madame MAECK Anne Marie (1) - Mr et Mme CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale (1) - Monsieur DEBIEVE Jean-Luc (1) représentant Mme BORN Mirana (1) - Monsieur DUDNICHENKO Ruslan (1) - Messieurs FITZGERALD - LEONARD JOHN - JEAN-MARIE (1) - M. FITZGERALD - LEONARD JOHN - JEAN-MARIE (1) - M. et/ou Madame GILLET - BERGER @ Simone (1) - Monsieur HANNON PHILIPPE (1) - Monsieur HENDRICKX Philippe (1) - Mr et Mme IDIERS-VAN BOSSCHE Gilbert (1) représentant Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (1), Mr et Mme CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (1), Mme ESTIEVENART JANINE (1), Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (1) - Monsieur LALOYAUX Thierry (1) - M. MAES MARC (2) - Mme MARC Anne (1) - Mme MARC Anne Elisabeth (2) - Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (1) - Monsieur CALANT (0) représentant Mr CALANT-BOCQUE C/O Mme Lisette BOCQUET (1) - Monsieur CAMBIER (0) représentant Madame VAN RIET Fabienne (2) - Monsieur HOFLYK (0) représentant Monsieur HOFLYK Christian (1) - Mr et/ou Mme ROSQUIN-PARENT Jean (1) représentant Madame BREWAEYS @ (1) - Mr et/ou Mme SMETS-FRANCLEMONT c/o Yvan-Pat DIPLOMATIC CA (1) - M. et/ou Madame SPASOV - SPASOVA Krasimir - Sonia (1) - Monsieur STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (1) - MADEMOISELLE TESTAFERRATA CAMILLE (1) - Monsieur VAN ISEGHEM Jean (2) - Mr et Mme VANDEVILLE-



CABRON Christian (1) représentant Mr et Mme DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine (1), M. et Madame DE WAELE - LABENS Yves (1), Madame JACQMIN Georgette (1), Madame KEMPENEERS Nicole (1), Mme PINA BENABIAYAU Tuzeyi (1), M. ROUSSEAU Jacques (1), Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (1), Mev SMETS Jeannine (1), CONSORTS SMITH-GALAND C/O MME SMITH-GALAND Hélène (1), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (1) -

**Copropriétaires représentés :**

Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (1), Mme BORN Mirana (1), Madame BREWAEYS @ (1), Mr CALANT-BOCQUE C/O Mme Lisette BOCQUET (1), Mr et Mme CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (1), Mr et Mme DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine (1), Madame DE BOEL Raymonde (1), M. et Madame DE WAELE - LABENS Yves (1), Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (1), Mme ESTIEVENART JANINE (1), Monsieur HOFLYK Christian (1), Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (1), Madame JACQMIN Georgette (1), Madame KEMPENEERS Nicole (1), Mme LATINNE FRANCINE (1), Mr LEMONE Marc (1), Madame MAECK Anne Marie (1), Mme PINA BENABIAYAU Tuzeyi (1), M. ROUSSEAU Jacques (1), Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (1), Mev SMETS Jeannine (1), CONSORTS SMITH-GALAND C/O MME SMITH-GALAND Hélène (1), Madame VAN RIET Fabienne (2), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (1), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (1),

SONT présents ou représentés : 50 / 99 copropriétaires, totalisant 58 / 113 tantièmes généraux.

**Copropriétaires absents ou non représentés :**

Mr et Mme MERGEAI J. (1), Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (1), M. et/ou Madame APOSTOLO-DI PASQUALE Patrick-Manuela (1), Madame BARROIS Cathy (1), Monsieur. BINET Stéphane (1), Indivision CLAEYS-CUIJL @ (2), Madame COPETTE Yolande (1), Monsieur D HUYSSER Alain (1), Mme DAUWE Muriel (1), Madame DE LANGE Micheline (2), Madame DEGROOT Angèle (1), Monsieur DEPOUILLE (2), Madame DEREYMAKER Solange C/O Christine BREWAEYS (1), Mr DUVERNAY-DU PLESSIS C/O VALVEKENS S - Bureau (1), Mr et Mme ESMAIL BEIG-SAZDANIC (1), Monsieur FACCIOLONGO (1), Monsieur FRERIE Marc (1), S.P.R.L. GAUTIER SERVICE ENTREPRISE (1), Mme GEYSEN Christiane (1), Mr et Mme GRIJSEELS-BARAS Ferdinand (1), M. et/ou Madame GUPTA - CHAWHAN (1), M. et/ou Madame KANUMURI-PEDDI Sridhar-Anitha (1), Mr et Mme LATOUR-DEHEYN L. c/o Mr Eric LATOUR (2), Monsieur LOUIS-DE WANDELEER Alain (1), S.P.R.L. LUKKY IT SOLUTIONS c/o M. KAVURI Kondaiah (g (1), Monsieur LUYCKX Marc (1), Madame MARTIN Michèle MAIL (1), Madame MEERSMAN Katy PAR MAIL (1), Mr et Mme MORAUX-STALPAERT Edouard (1), M. MOREELS Marc (1), M. et/ou Madame NIDAMANURI - JASTI Venkateshwara Rao - Prati (1), Mr et/ou Mme OGONOWSKI-CASSAUWERS c/o Mme M. CASSAUWERS (2), Monsieur OSIO Enrico (2), Madame PEERTS Martine (1), Mme PIRJOL ANA MARIA ROXANA (1), Monsieur POP STEFAN (1), Madame PRICKEN Valérie (1), M. REMY HENRI (1), M. et/ou Madame SAHOO - SAHU Yogendra & Meghna (1), Mme SEY Josiane Micheline (1), Mme SOUVATZIS-CHATZIPARAS (1), Mr ou Madame SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (1), S.P.R.L. TAGHRET CONSULTING (1), Mr et Mme TRICOT-MARCHAND Marcelle (1), M. VAN ENGELAND CHRISTIAN (1), Madame VANDERNOOT Lucienne c/o DECELLE (1), Madame VERBOOMEN Paule (1), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (1), Madame WHITFIELD Claire (1),

SONT absents ou non représentés : 49 / 99 copropriétaires, totalisant 55 / 113 tantièmes généraux.



Ordre du jour

**01 Nomination du Président de séance (CC Art 577-6§5)**

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance.

L'Assemblée générale désigne en qualité de président de séance : Monsieur CHAMART

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**02 Désignation des Scrutateurs**

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou des Scrutateurs.

L'Assemblée générale désigne en qualité de Scrutateur : Monsieur IDIERS

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**03 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturé au 30/09/2019**

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

Il est demandé une précision concernant le compte d'attente.

L'Assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**04 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété**

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**05 Décharge au Commissaire aux comptes**

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**06 Décharge au Syndic**

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## 07 Nomination du Conseil de Copropriété

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation des membres du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

- Monsieur VANDEVILLE
- Monsieur IDIERS
- Monsieur CHAMART

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## 08 Nomination des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux comptes professionnel.

L'Assemblée générale nomme Monsieur VANDEVILLE et Monsieur IDIERS au poste de Commissaire aux comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## 09 Reconduction du mandat du Syndic

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat du Syndic TREVI SERVICES, pour la même durée et aux mêmes conditions.

Les prestations seront exécutées conformément à la loi et au code de déontologie.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## 10 Contrats d'entretien et de fournitures régulières (CC Art. 577-8 §4, 14°)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien des contrats en cours.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## 11 Travaux extraordinaires à prévoir (Art.577-8§1,18°).

Le Syndic informe l'assemblée générale qu'il a l'obligation d'inscrire à l'ordre du jour la question des travaux extraordinaires à prévoir pour les années à venir.

Il est également demandé de vérifier les trous au niveau du jardin afin d'éviter des coulées d'eau dans les parkings (lapins,...). Les joints seront vérifiés. Le syndic profitera également de la visite d'un architecte pour analyser la situation.

Les travaux à prévoir dans les années à venir consistent à remplacer les portes des petites maisonnettes.





## **12 TRAVAUX: Remplacement à l'avenir des luminaires TL par des LED**

Le devis de CKELEC est présenté à l'Assemblée générale. Le montant total des travaux envisagés pour 50 luminaires s'élève à 8.215,00 EUR TVAC.

Il s'agit de 50 nouvelles appliques FULL LED avec détection individuelle avec possibilité de laisser un éclairage minimum permanent pour chaque lampe.

Actuellement, 38 appliques néons de 58w et 12 en 18w sont allumées en permanence. L'installation des LED permettra une diminution significative de la consommation d'électricité.

Il est demandé de voir le prix d'un remplacement d'un tube led.

Les travaux seront financés par le fonds de réserve.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## **13 INFORMATION: Ouverture et fermeture de la porte principale aux heures de pointe**

Il est signalé que des individus ont été remarqués dans les garages.

L'Assemblée générale débat sur le fait que la porte de garage reste ouverte aux heures de pointe afin d'éviter le vieillissement rapide des câbles.

Il est demandé de commander un jeu de ressorts. La porte sera à nouveau fermée aux heures de pointe et le sujet sera rediscuté à la prochaine assemblée générale.

## **14 INFORMATION: Procédure à suivre en cas de volonté de placer une prise pour voiture électrique**

Le Syndic informe que si un copropriétaire souhaite installer une prise pour sa voiture électrique, il se doit de contacter le Syndic et de faire part de son projet.

Les plans, devis.... seront demandés et devront être approuvés par l'Assemblée générale si les travaux touchent aux communs. Les frais seront également pris en charge par le copropriétaire demandeur.

Il est rappelé que bien évidemment, aucune installation ne peut être installée sur les compteurs communs.

## **15 Rappel du Règlement d'Ordre Intérieur**

\* Il est strictement interdit d'utiliser l'électricité des communs à des fins personnelles.

\* Il est rappelé que les parkings ne sont pas une porcherie. De trop nombreux déchets, mégots de cigarette, bouteilles,... sont ramassés dans les parkings et dans le parc.

\* Les parkings ne sont pas un lieu de rassemblement.

Pour rappel, les coûts liés à l'intervention d'un corps de métier en cas d'incivisme ou de non respect du règlement sont imputés dans les charges privatives du copropriétaires.

Il est demandé au syndic de fournir la liste des copropriétaires des parkings.

## **16 Budget Prévisionnel (CC Art. 577-8§4, 18°) et dépenses courantes - Fixation des appels de provisions**

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice (exercice en cours): 19.000.00 EUR qui sera appelé de la manière suivante:

- 1er Trimestre (10/11/12 2019): 4.750,00 EUR - APPELE
- 2ème Trimestre (01/02/03 2020): 4.750,00 EUR - APPELE
- 3ème Trimestre (04/05/06 2020): 4.750,00 EUR - NON APPELE
- 4ème Trimestre (07/08/09 2020): 4.750,00 EUR - NON APPELE

Le budget pour l'exercice du 2020/2021 est établi à partir du budget de l'exercice précédent et arrêté à la somme de 90.000,00 EUR.

Il sera annulé selon les modalités suivantes:

- 1er Trimestre (10/11/12 2020): 4.750,00 EUR - NON APPELE
- 2ème Trimestre (01/02/03 2021): 4.750,00 EUR - NON APPELE
- 3ème Trimestre (04/05/06 2021): 4.750,00 EUR - NON APPELE
- 4ème Trimestre (07/08/09 2021): 4.750,00 EUR - NON APPELE

Le budget de l'exercice 2020/2021 pourra être revu par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de cet exercice mais servira de base aux appels de fonds effectués sur cette période jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### 17 Fixation du fonds de réserve

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien du fonds de réserve qui sera annulé comme suit:

- 1er Trimestre (10/11/12 2019): 2.500,00 EUR - APPELE
- 2ème Trimestre (01/02/03 2020): 2.500,00 EUR - APPELE
- 3ème Trimestre (04/05/06 2020): 2.500,00 EUR - NON APPELE
- 4ème Trimestre (07/08/09 2020): 2.500,00 EUR - NON APPELE

La dotation au fonds de réserve sera poursuivie jusqu'à la prochaine Assemblée générale à concurrence de 2.500,00 EUR/trimestre.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

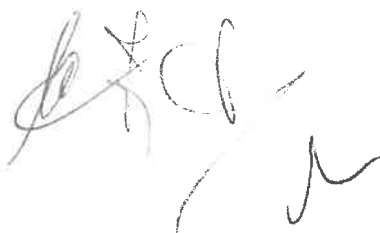
### 18 Fixation du fonds de roulement permanent

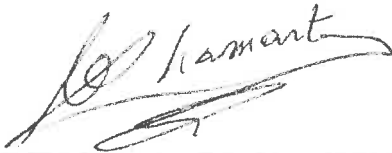
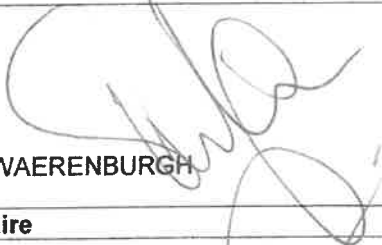
L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien du fonds de roulement permanent pour un montant de 6.490,00 EUR.

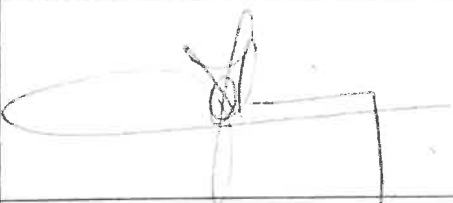
Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

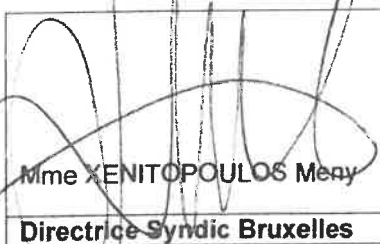
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.**

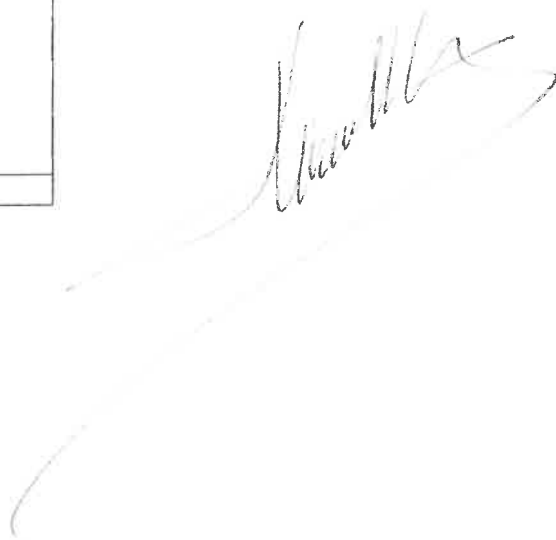
Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art 577-962)



	 Tanguy WAERENBURGH
<b>Président de séance</b>	<b>Secrétaire</b>

	
<b>Scrutateur</b>	<b>Scrutateur</b>

 Mme XENITOPOULOS Méry
<b>Directrice Syndic Bruxelles</b>





AUX MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES  
DE LA RESIDENCE ACP 855 NEWTON GARAGES  
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
1140 BRUXELLES

Bruxelles, le 19 février 2019

Concerne : Procès verbal d'assemblée générale ordinaire

Le **mardi 19 février 2019** à 18h00, les propriétaires de la résidence ACP 855 NEWTON GARAGES se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les bureaux de à la salle TRITON située AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS 260 à 1140 EVERE .

Les convocations ont été adressées par le syndic.

La séance est ouverte à 18h00, Juan David CAUDRON, représentant TREVI SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

Les 50 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 98 forment 59 / 113 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

Copropriétaires présents :

Monsieur BROSTEAUX ANDRE (5) - Monsieur CAMBIER Jean-Jacques (1) - CABBINI (0) représentant Madame VAN RIET Fabienne (2) - CHAMART (0) représentant Mr LEMONE Marc (1), Madame MAECK Anne Marie (1), Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (1) - Monsieur CHAMART Guy (1) - Mr et Mme CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale (1) - Mr et Mme DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine (1) - DAWLOYA (0) représentant Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (1) - DEBIEVE (0) représentant Mme BORN Mirana (1) - Monsieur DEBIEVE Jean-Luc (1) - Monsieur DUDNICHENKO Ruslan (1) - Mme GEYSEN Christiane (2) - Monsieur HANNON PHILIPPE (1) - Mr et Mme IDIERS-VAN BOSSCHE Gilbert (1) - IDIERSI (0) représentant Mme DAUWE Muriel (1), Mr et/ou Mme ROSQUIN-PARENT Jean (1) - JACQMIN (0) représentant Madame DEREYMAKER Solange C/O Christine BREWAEYS (1) - Madame JACQMIN Georgette (1) - JACQUIN (0) représentant Madame BREWAEYS @ (1), Mr et Mme CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (1) - KEMPENEERS (0) représentant Madame DE BOEL Raymonde (1), Mme LATINNE FRANCINE (1), Madame VANDERNOOT Lucienne c/o DECELLE (1) - Madame KEMPENEERS Nicole (1) - Monsieur LALOYAUX Thierry (1) - LEONARD (0) représentant Messieurs FITZGERALD - LEONARD JOHN - JEAN-MARIE (1) - M. LEONARD JEAN-MARIE (1) - M. MAES MARC (2) - Mme MARC Anne (1) - Mme MARC Anne Elisabeth (2) - Madame MARTIN Michèle MAIL (1) - Petrus HFLYK (0) représentant Monsieur HOFLYK Christian (1) - PINA (0) représentant Monsieur HENDRICKX Philippe (1) - Mme PINA BENABIYAU Tuzeyi (1) - Mme PIRJOL ANA MARIA ROXANA (1) - Monsieur POP STEFAN (1) - M. ROUSSEAU Jacques (1) - M. et/ou Madame SPASOV - SPASOVA Krasimir - Sonia (1) - Monsieur STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (1) représentant Mr HUGET Fernand (1), Madame VOSSSEN-JACMANS Agnès (1) - Monsieur VAN ISEGHEM Jean (2) - VANDEVILLE (0) représentant Monsieur BEECKMANS (1), M. et Madame DE WAELE - LABENS Yves (1), Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (1), Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (1), Mev SMETS Jeannine (1) - Mr et Mme VANDEVILLE-CABRON Christian (1) -

Copropriétaires représentés :

Monsieur BEECKMANS (1), Mme BORN Mirana (1), Madame BREWAEYS @ (1), Mr et Mme CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (1), Mme DAUWE Muriel (1), Madame DE BOEL Raymonde (1), M. et Madame DE WAELE - LABENS Yves (1), Madame DEREYMAKER Solange C/O Christine BREWAEYS (1), Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (1), Messieurs FITZGERALD - LEONARD JOHN - JEAN-MARIE (1), Monsieur HENDRICKX Philippe (1), Monsieur HOFLYK Christian (1), Mr HUGET Fernand (1), Mme LATINNE FRANCINE (1), Mr LEMONE Marc (1), Madame MAECK Anne Marie (1), Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (1), Mr et/ou Mme ROSQUIN-PARENT Jean (1), Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (1), Mev SMETS Jeannine (1), Madame VAN RIET Fabienne (2), Madame VANDERNOOT Lucienne c/o DECELLE (1), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (1), Madame VOSSSEN-JACMANS Agnès (1),

**sont présents ou représentés : 50 / 98 copropriétaires, totalisant  
59 / 113 tantièmes généraux.**

Copropriétaires absents ou non représentés :

Mr et Mme MERGEAI J. (1), Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (1), M. et/ou Madame APOSTOLO-DI PASQUALE Patrick-Manuela (1), Madame BARROIS CATHY (1), Monsieur. BINET Stéphane (1), Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (1), M. BUELINCKX JULIEN (1), Mr CALANT-BOCQUE C/O Mme Lisette BOCQUET (1), Indivision CLAEYS-CUIJL (2), Madame COPETTE Yolande (1), Monsieur D HUYSSER Alain (1), Madame DE LANGE Micheline (2), Madame DEGROOT Angèle (1), Monsieur DEPOUILLE (2), Mr DUVERNAY-DU PLESSIS Jacques (1), Mr et Mme ESMAIL BEIG-SAZDANIC (1), Mme ESTIEVENART JANINE (1), Monsieur FACCIOLONGO (1), Monsieur FRERIE Marc (1), S.P.R.L. GAUTIER SERVICE ENTREPRISE (1), Madame GILLET - BERGER Simone (1), Mr et Mme GRIJSELS-BARAS Ferdinand (1), M. et/ou Madame GUPTA - CHAWHAN (1), Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (1), M. et/ou Madame KANUMURI-PEDDI Sridhar-Anitha (1), Mr et Mme LATOUR-DEHEYN L. c/o Mr Eric LATOUR (2), Monsieur LOUIS-DE WANDELEER Alain (1), S.P.R.L. LUKKY IT SOLUTIONS c/o M. KAVURI Kondaiah (g (1), Monsieur LUYCKX Marc (1), Madame MEERSMAN Katy PAR MAIL (1), Mr et Mme MORAUX-STALPAERT Edouard (1), M. MOREELS Marc (1), M. et/ou Madame NIDAMANURI - JASTI Venkateshwara Rao - Prati (1), Mr et/ou Mme OGONOWSKI-CASSAUWERS c/o Mme M. CASSAUWERS (2), Monsieur OSIO Enrico (2), Madame PEERTS Martine (1), Madame PRICKEN Valérie (1), M. REMY HENRI (1), Mr et/ou Mme SMETS-FRANCLEMONT c/o Yvan-Pat DIPLOMATIC CA (1), CONSORTS SMITH-GALAND C/O MME SMITH-GALAND Hélène (1), Mme SOUVATZIS-CHATZIPARAS (1), Mr ou Madame SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (1), S.P.R.L. TAGHRET CONSULTING (1), Mr et Mme TRICOT-MARCHAND Marcelle (1), M. VAN ENGELAND CHRISTIAN (1), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (1), Madame VERBOOMEN Paule (1), Madame WHITFIELD Claire (1),

**sont absents ou non représentés : 48 / 98 copropriétaires, totalisant  
54 / 113 tantièmes généraux.**

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

**01 Nomination du Président de séance (CC. art 577-6§5)**

L'assemblée générale est invitée à se pronocer sur la désignation du ou de la président de séance.  
L'assemblée général désigne en qualité de président de séance : Mr CHAMART

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**02 Désignation des Scrutateurs**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou des scrutateurs.  
L'assemblée désigne en qualité de Scrutateur : Mr IDIERS.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**03 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturé au 30/09/2018**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, est invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2018.

Monsieur VANDEVILLE confirme qu'il n'y a pas de remarque sur les comptes et recommande leur approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**04 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 22/02/2018 au 19/02/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **05 Décharge au Commissaire aux comptes**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 22/02/2018 au 19/02/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **06 Décharge au Syndic**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 22/02/2018 au 19/02/2019

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **07 Nomination du Conseil de Copropriété**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation des membres du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce pour une durée d'un an:

Président: Mr VANDEVILLE

Assesseur(s): Mr IDIERS - Mr CHAMART

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **08 Nomination du Commissaire aux Comptes**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux Comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux Comptes professionnel.

L'Assemblée Générale nomme Mr POP accompagné de Mr VANDEVILLE au poste de Commissaire aux Comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux Comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au mois 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **09 Reconduction du Mandat du Syndic**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat de TREVI Services S.A. pour la même durée et aux mêmes conditions.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **10 Contrats d'entretien et de fournitures régulières (CC Art. 577-8 §4, 14°)**

L'assemblée générale décide de ne pas remettre les fournisseurs en concurrence.

Il est demandé de procéder à la vérification de la pompe Jhonson de façon ponctuelle.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **11 Travaux: remplacement de la porte de garage**

L'assemblée générale est invitée à statuer sur le remplacement de la porte de garage.

Le syndic en accord avec le conseil de copropriété reçoit mandat pour retenir le fournisseur selon un budget de 8.130,20€ TVAC.



L'assemblée générale décide également de doubler la lampe, feux de signalisation et de placer des capteurs à l'extérieur des garages, le budget n'est pas défini mais sera présenté au conseil de copropriété et validé par celui-ci.

Vote(nt) **CONTRE** : 1 copropriétaire(s) totalisant 1 / 59 quotités.  
Ont voté contre : POP STEFAN (1),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

### **12 Travaux: placement de deux miroirs de visibilité**

L'assemblée générale est invitée à statuer sur le placement de deux miroirs de visibilité.

Le conseil syndic en accord avec le conseil de copropriété reçoit mandat pour retenir le fournisseur selon un budget de 413,40€ TVAC.

Le syndic demander les conseils de VIPER pour placer les deux miroirs.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **13 Budget Prévisionnel (CC. Art. 577-8§4, 18°)**

Le Syndic a communiqué pour information aux copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif soit 19.000€/an.

Ce budget est communiqué à titre indicatif

L'assemblée générale en prend acte.

### **14 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice: 19.000.€ qui sera appelé de la manière suivante:

- 1er Trimestre (10/11/12 2018): 4.750€ déjà appelé
- 2ème Trimestre (01/02/03 2019): 4.750€ déjà appelé
- 3ème Trimestre (04/05/06 2019): .4.750€
- 4ème Trimestre (07/08/09 2019): 4.750€

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **15 Fixation du Fond de Réserve**

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le maintien des appels au Fond de réserve pour un montant de 2.500€/trimestre appelé comme suit:

Il est précisé que le fonds de réserve est actuellement de 5.000€ qui sera complété par les appels du 3ème et 4ème trimestre, il atteindra les 10.000€ au 30/09/2019.

- 1er Trimestre (10/11/12 2018): 2.500€
- 2ème (01/02/03 2019): 2.500€
- 3ème (04/05/06 2019): 2.500€
- 4ème (07/08/09 2019): 2.500€

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## **16 Fixation du fonds de roulement permanent**

L'assemblée générale est invitée à statuer sur la fixation d'un fonds de roulement permanent.

Le syndic suggère de ne pas augmenter le fonds de roulement permanent qui s'élève à 6.490 € et qui est jugé suffisant par le comptable de chez TREVI.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## **17 Financement des travaux**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le financement des travaux votés aux points 11 et 12 de l'ordre du jour au moyen du Fond de Réserve.

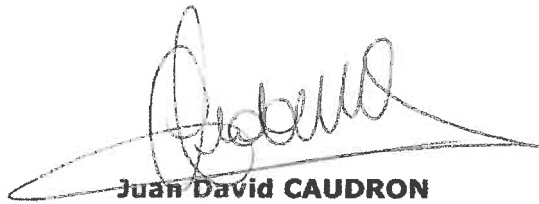
Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

## **18 Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) ) - Rappel - Point d'information**

L'assemblée générale demande au syndic de rediffuser une copie du ROI à tous les copropriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.Cart 577-9 §2).

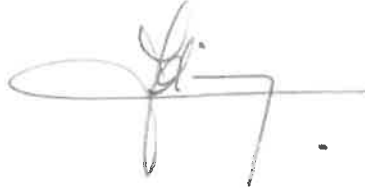


**Juan David CAUDRON**  
**Gestionnaire**

**Le président**



**Le scrutateur**



**Les copropriétaires**







**TREVI**  
**SERVICES**

AUX MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES  
DE LA RESIDENCE ACP 855 NEWTON GARAGES  
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
1140 BRUXELLES  
BCE 0840.162.431

Bruxelles, le 22 février 2018

Concerne : Procès verbal d'assemblée générale Ordinaire

Le **jeud 22 février 2018** à 18h00, les propriétaires de la résidence ACP 855 NEWTON GARAGES se sont réunis en assemblée générale Ordinaire dans les bureaux de la salle TRITON.

Les convocations ont été adressées par le syndic.

La séance est ouverte à 18h00, , représentant TREVI SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

Les 54 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 96 forment 61 / 113 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

---

Copropriétaires présents :

M. et/ou Madame APOSTOLO-DI PASQUALE Patrick-Manuela (1) - Monsieur BEECKMANS (1) représentant Madame BARROIS-DENYS Cathy (1), Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (1), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (1) - M. BUELINCKX JULIEN (1) - Monsieur CAMBIER Jean-Jacques (1) représentant Mr et Mme CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale (1), Monsieur FACCIOLONGO (1), Mme PINA BENABIAYAU Tuzeyi (1) - Monsieur CHAMART Guy (1) représentant Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (1), Mr LEMONE Marc (1), Madame MAECK Anne Marie (1), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (1) - Mme DAUWE Muriel (1) représentant Monsieur DEPOUILLE (2), M. ROUSSEAU Jacques (1) - Madame DELFERIER Carine (1) - Monsieur DUDNICHENKO Ruslan (1) - Mr et Mme ESMAIL BEIG-SAZDANIC (1) - Monsieur FRERIE Marc (1) - Monsieur HENDRICKX Philippe (1) - Mr et Mme IDIERS-VAN BOSSCHE Gilbert (1) représentant M. et Madame DE WAELE - LABENS Yves (1), Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (1), CONSORTS SMITH-GALAND C/O MME SMITH-GALAND Hélène (1) - Madame JACQMIN Georgette (1) - Madame KEMPENEERS Nicole (1) représentant Mme LATINNE FRANCINE (1) - Monsieur LALOYAUX Thierry (1) - M. LEONARD JEAN-MARIE (1) - M. MAES MARC (2) - Mme MARC Anne (1) - Mme MARC Anne Elisabeth (1) - Madame MARTIN Michèle MAIL (1) représentant Madame VAN RIET Fabienne (1), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (1) - Mr et/ou Mme MILLS-LEBLON (1) représentant Mr CALANT-BOCQUE C/O Mme Lisette BOCQUET (1) - M. MOREELS Marc (1) représentant Messieurs FITZGERALD - LEONARD JOHN - JEAN-MARIE (1) - Monsieur POP STEFAN (1) représentant Mme PIRJOL ANA MARIA ROXANA (1) - Mr et/ou Mme ROSQUIN-PARENT Jean (1) - Madame SIMON LEFAIBLE Nicole (1) représentant Madame WHITFIELD Claire (1) - Monsieur STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (1) représentant Monsieur BROSTEAUX ANDRE (5), Mr HUGET Fernand (1) - Monsieur VAN ISEGHEM Jean (2) - Mr et Mme VANDEVILLE-CABRON Christian (1) représentant Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (1), Mr et Mme DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine (1) -

Copropriétaires représentés :

Mr et Mme ALLOY-RAMAEKERS (1), Madame BARROIS-DENYS Cathy (1), Mr et/ou Mme BORMS-MOONENS (1), Monsieur BROSTEAUX ANDRE (5), Mr CALANT-BOCQUE C/O Mme Lisette BOCQUET (1), Mr et Mme CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale (1), Mr et Mme DANLOY-KLUTZ Alain et Rosine (1), M. et Madame DE WAELE - LABENS Yves (1), Monsieur DEPOUILLE (2), Mr et Mme DESMET-VANDENBOSCH Victor (1), Monsieur FACCIOLONGO (1), Messieurs FITZGERALD - LEONARD JOHN - JEAN-MARIE (1), Mr HUGET Fernand (1), Mr et Mme HUYGELS-VIJVERMANS André (1), Mme LATINNE FRANCINE (1), Mr LEMONE Marc (1), Madame MAECK Anne Marie (1), Mme PINA BENABIAYAU Tuzeyi (1), Mme PIRJOL ANA MARIA ROXANA (1), M. ROUSSEAU Jacques (1), CONSORTS SMITH-GALAND C/O MME SMITH-GALAND Hélène (1), Madame VAN RIET Fabienne (1), Mr et/ou Mlle VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent - Janeth (1), Mademoiselle VANZEEBROECK Anne (1), Madame VOSSEN-JACMANS Agnès (1), Madame WHITFIELD Claire (1),

**sont présents ou représentés : 54 / 96 copropriétaires, totalisant  
61 / 113 tantièmes généraux.**



**Copropriétaires absents ou non représentés :**

Madame BREWAEYS @ (1), Indivision CLAEYS-CUIJL (2), Mr et Mme CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul (1), Madame COPETTE - LAMBERT Yolande (1), Monsieur D HUYSSER Alain (1), Madame DE BOEL Raymonde (1), Madame DE LANGE Micheline (2), Madame DEGROOT Angèle (1), Madame DEREYMAKER Solange C/O Christine BREWAEYS (1), Mr et Mme DESMEDT-LEDOUX Daniel (1), Mr DUVERNAY-DU PLESSIS Jacques (1), Mme ESTIEVENART JANINE (1), S.P.R.L. GAUTIER SERVICE ENTREPRISE (1), Mme GEYSEN - TUMMERS Janine (3), Madame GILLET - BERGER Simone (1), Mr et Mme GRIJSEELS-BARAS Ferdinand (1), M. et/ou Madame GUPTA - CHAWHAN (1), Monsieur HANNON PHILIPPE (1), Monsieur HOFLYK Christian (1), M. et/ou Madame KANUMURI-PEDDI Sridhar-Anitha (1), Mr et Mme LATOUR-DEHEYN L. c/o Mr Eric LATOUR (5), Madame LEMAITRE Françoise (1), Monsieur LOUIS-DE WANDELEER Alain (1), S.P.R.L. LUKKY IT SOLUTIONS c/o M. KAVURI Kondaiah (g (1), Monsieur LUYCKX Marc (1), Madame MEERSMAN Katy PAR MAIL (1), Mr et Mme MORAUX-STALPAERT Edouard (1), Mr et/ou Mme OGONOWSKI-CASSAUWERS c/o Mme M. CASSAUWERS (2), Monsieur OSIO Enrico (2), Madame PEERTS Martine (1), Madame PRICKEN Valérie (1), M. REMY HENRI (1), Mev SMETS Jeannine (1), Mr et/ou Mme SMETS-FRANCLEMONT c/o Yvan-Pat DIPLOMATIC CA (1), Mme SOUVATZIS-CHATZIPARAS (1), Mr ou Madame SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA (1), S.P.R.L. TAGHRET CONSULTING (1), Mr et Mme TRICOT-MARCHAND Marcelle (1), Mr et Mme VAN DEN BROECK - MERGEAI J. (1), M. VAN ENGELAND CHRISTIAN (1), Madame VANDERNOOT Lucienne c/o DECELLE (1), Madame VERBOOMEN Paule (1),  
**sont absents ou non représentés : 42 / 96 copropriétaires, totalisant  
52 / 113 tantièmes généraux.**

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

**01 Nomination du Président de séance (CC Art 577-6§5)**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance.

L'assemblée générale désigne en qualité de président(e) de séance : M. Chamart

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**02 Désignation des Scrutateurs**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou des Scrutateurs.  
L'assemblée générale désigne en qualité de Scrutateur(s) : M. CAMBIER

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**03 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturé au 30/09/2017**

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale est ensuite invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes (récapitulatif des frais et bilan) de l'exercice clôturé au 30/09/2017.

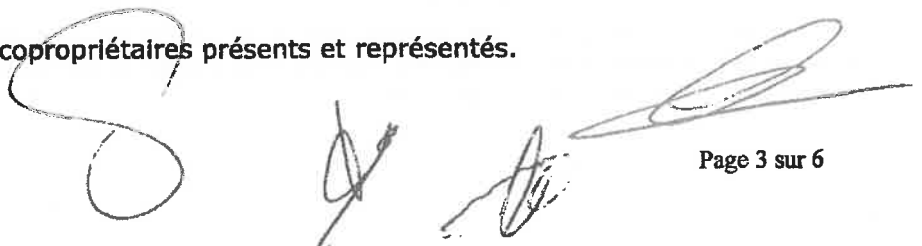
Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**04 Décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 30/09/2017**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice de sa mission du 01/10/2016 au 30/09/2017.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exercice de leur mission.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.



**05 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de sa mission du 01/10/2016 au 30/09/2017**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour l'exercice de leur mission du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**06 Décharge au Syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2016 au 30/09/2017**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice de sa mission du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**07 Nomination du Commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux comptes professionnel.

L'Assemblée Générale nomme M. Vandeville et Mme Rosquin au poste de Commissaire aux comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**08 Nomination du Conseil de Copropriété**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation des membres du Conseil de Copropriété conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

Président: M. Vandeville

Assesseurs: M. Chamart et M. Idier

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**09 Reconduction du mandat du Syndic**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la reconduction du mandat du Syndic TREVI SERVICES, pour la même durée et aux mêmes conditions.

Les prestations seront exécutées conformément à la loi et au code de déontologie.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

**10 Contrats d'entretien et de fournitures régulières (CC Art. 577-8 §4, 14°)**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien des contrats actuellement souscrits auprès des fournisseurs de la copropriété NEWTON GARAGES

-L'Assemblée Générale demande au Syndic de procéder à un appel d'offre à d'autres fournisseurs d'électricité.

-L'Assemblée Générale demande au Syndic de procéder à un appel d'offre pour un système d'éclairage LED afin d'économiser, et éventuellement avec un détecteur de mouvement.

-Le conseil de copropriété, en concertation avec le Syndic vont demander à M. Delcon, président du parc et au jardinier d'examiner les racines des arbres et terriens afin d'éviter que l'eau s'infilte et cause de l'humidité dans les garages.





Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **11 Travaux: Peinture des deux couloirs escaliers de la maisonette n°2**

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la réalisation des travaux de remise en peinture des parties commune par l'entreprise HAFEL SPRL.

Budget des travaux: 4.055,00€.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **12 Travaux: Vidange de la cuve d'eau de pluie (galerie -2)**

L'Assemblée générale mandate le conseil de copropriété pour choisir le fournisseur qui procèdera aux travaux susmentionnés, à condition de ne pas dépasser le budget de 800,00€/htva.

Budget des travaux: 800,00€/htva.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **13 Financement des travaux**

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le financement des travaux votés:

- Résolution 11: ces travaux seront financés par le fonds de réserve.
- Résolution 12: ces travaux seront financés par le fonds de réserve.

Vote(nt) **CONTRE** : 5 copropriétaire(s) totalisant 6 / 61 quotités.

Ont voté contre : BUELINCKX JULIEN (1), CAMBIER Jean-Jacques (1), DELFERIER Carine (1), MAES MARC (2), STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAELS (1),  
Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

### **14 Budget Prévisionnel (CC Art. 577-8§4, 18°)**

Le Syndic a communiqué aux copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif.

L'Assemblée Générale en prend acte.

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

### **15 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions**

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice (exercice en cours): 19.000,00€ qui sera appelé de la manière suivante:

- 1er Trimestre (10/11/12 2017): 4.470,00€ - Appelé
- 2ème Trimestre (01/02/03 2018): 4.470,00€- Appelé
- 3ème Trimestre (04/05/06 2018): 5.300,00€ - Non Appelé
- 4ème Trimestre (07/08/09 2018): 5.300,00€ - Non Appelé

Ce budget pourra être revu par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de cet exercice mais servira de base aux appels de fonds effectués sur cette période jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.



## 16 Fixation du fonds de réserve

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le maintien du fonds de réserve, à hauteur de 10.000,00€ qui sera appelé comme suit:


- 1er Trimestre (10/11/12 2017): 2.875,00€ - Appelé
- 2ème Trimestre (01/02/03 2018): 2.875,00€ - Appelé
- 3ème Trimestre (04/05/06 2018): 2.125,00€ - Non Appelé
- 4ème Trimestre (07/08/09 2018): 2.125,00€ - Non Appelé

La dotation au fonds de réserve sera poursuivie jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h00.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.Cart 577-9 §2).



**Hinde LOUATI**  
Gestionnaire

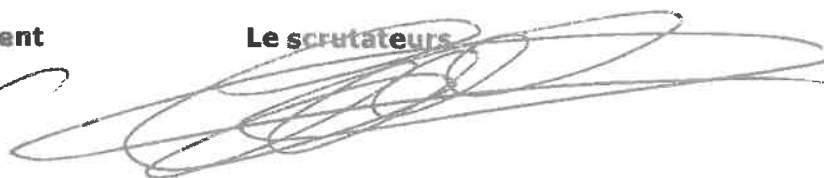


**Olivier REYE**  
Administrateur

**Le président**



**Le scrutateurs**



**Les copropriétaires**



**TREVI GROUP**

Watermael, le 22 Janvier 2020

- 1 -

Check your account on  
 MY SYNDIC: [WWW.TREVI.BE](http://WWW.TREVI.BE)  
 Téléphone : Fax :

[www.trevi.be](http://www.trevi.be)

mail: [syndic@trevi.be](mailto:syndic@trevi.be)

**Copropriété :**

**ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)**  
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
 1140 BRUXELLES  
 BCE: 0840.162.431

**Bilan de la copropriété 30/09/2019**

Désignation	Débit	Crédit
FONDS DE ROULEMENT		6490.00
FONDS DE RESERVE GROS TRAVAUX		21838.67
STOCK TELECOMMANDES	652.11	
DU PAR NEWTON PARC	1085.44	
SINISTRE 201400506 EFFRACTION	306.80	
FACTURES A PAYER		1329.39
COMPTE D'ATTENTE		1053.80
ING LIVRET BE08 3634 8937 2013	22605.39	
ING VUE BE08 3101 2180 5313	8036.02	
---		
Copropriétaires débiteurs	2007.96	
Copropriétaires créditeurs		4144.28
---		
<i>Charges réparties : 15404.23</i>		
<b>T O T A U X</b>	<b>34693.72</b>	<b>34856.14</b>

**OP SYNDIC SYNDICUS WIENER**

Watermael, le 04 Aout 2022

- 1 -

Check your account on  
**MY SYNDIC: WWW.TREVI.BE**  
 Téléphone : 02/675.85.85 Fax :

www.trevi.be  
 mail: services@op.be

**Copropriété :**

**ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)**  
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
 1140 BRUXELLES  
 BCE: 0840.162.431

BELGIQUE

**Lots :** Garage (0094) ,

Mr ,

Nous vous prions de trouver ci-dessous la situation de votre compte  
 au 04/08/2022

Celle-ci se décompose de la manière suivante :

Désignation des opérations	Débit	Crédit	Solde
01/10/2021 Solde antérieur		57.81	-57.81
01/10/2021 PROV. 01/10/2021 - 31/12/2021	42.04		-15.77
01/10/2021 PROV. 01/10/2021 - 31/12/2021	22.12		6.35
19/11/2021 Votre paiement		64.16	-57.81
01/01/2022 PROV. 01/01/2022 - 31/03/2022	42.04		-15.77
01/01/2022 PROV. 01/01/2022 - 31/03/2022	22.12		6.35
01/04/2022 PROV. 01/04/2022 - 30/06/2022	42.04		48.39
01/04/2022 PROV. 01/04/2022 - 30/06/2022	22.12		70.51
20/04/2022 Votre paiement		64.16	6.35
01/07/2022 PROV. 01/07/2022 - 30/09/2022	42.04		48.39
01/07/2022 PROV. 01/07/2022 - 30/09/2022	22.12		70.51
19/07/2022 Votre paiement		128.32	-57.81
<b>*** T o t a u x ***</b>	256.64	314.45	
<b>Solde en votre faveur (En Euro) ==&gt;</b>		<b>57.81</b>	

Veillez agréer, Mr , l'expression de nos sentiments  
 les meilleurs.

Le Syndic

Veillez payer avec la communication structurée suivante : **\*\*\*990/8550/09494\*\*\***  
 Sur le compte: ACP 855 NEWTON bic: BBRUBEBB iban: BE08 3101 2180 5313



Situation de compte  
www.trevi.be => MY SYNDIC  
Réf : 0855-0094 / Bordereau 33 Folio 1

BELGIQUE

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)  
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
1140 BRUXELLES

### Décomptes de charges

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

A. Watermeel, 16/05/2022

BCE/KBO 0840.162.431

	Postes à répartir	Total	Base	Quantités	Quote-part	Locatif
250	Garage 250					
	ADMINISTRATION	4004.43	113	1	35.44	35.44
	FRAIS DE COPROPRIETE	588.15	113	1	5.20	0.00
	ASSURANCES	961.48	113	1	8.51	0.00
	EAU	68.00	113	1	0.60	0.60
	ELECTRICITE GARAGES	1462.42	113	1	12.94	12.94
	ENTRETIEN ET DEPANNAGE	4643.15	113	1	41.09	41.09
	TRAVAUX	0.00	113	1	0.00	0.00
	PARC COMMUN	742.55	113	1	6.57	6.57
	<b>TOTAL DU LOT</b>				<b>110.35</b>	<b>96.64</b>
	Part propriétaires	13.71	<b>Total des charges sur la période</b>		110.35	96.64
			<b>Total des provisions appelées</b>		-168.16	
			<b>Trop appelé en votre faveur</b>		57.81	

Powered by ICS

VOTRE SITUATION DE COMPTE ET VOS DOCUMENTS SONT EGALEMENT ACCESSIBLES EN LIGNE SUR VOTRE ACCES PERSONNEL MY SYNDIC VIA NOTRE SITE INTERNET WWW.TREVI.BE  
UW REKENINGOVERZICHTEN EN UW DOCUMENTEN BISSCHIKBAAR ZIJN OP PERSOONLIJK ONLINE PROFIEL IN HET TABBLAD MY SYNDIC VIA ONZE INTERNET WEBSITE WWW.TREVI.BE



Personne de contact comptabilité :  
 M<sup>r</sup> Théodore Yale  
 Tél : 02/211.10.17  
 Email : tyale@trevi.be  
 Réf : 0855-0094 / Bordereau 35 Folio 1

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)  
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
 1140 BRUXELLES

## Décomptes de charges

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

A Watermaal 09/01/2021

BCE/KBO 0840.162.431

	Postes à répartir	Total	Base	Quotités	Quote-part	Locatif
250	<b>Garage 250</b>					
	ADMINISTRATION	3968.19	113	1	35.12	35.12
	FRAIS DE COPROPRIETE	1006.90	113	1	8.91	0.00
	ASSURANCES	952.78	113	1	8.43	0.00
	EAU	49.89	113	1	0.44	0.44
	ELECTRICITE GARAGES	4159.78	113	1	36.81	36.81
	ENTRETIEN ET DEPANNAGE	3984.31	113	1	35.26	35.26
	PARC COMMUN	691.61	113	1	6.12	6.12
	<b>TOTAL DU LOT</b>				<b>131.09</b>	<b>113.75</b>
Part propriétaires	17.34	<b>Total des charges sur la période</b>			131.09	113.75
		<b>Total des provisions appelées</b>			-168.16	
		<b>Trop appelé en votre faveur</b>			37.07	

VOTRE SITUATION DE COMPTE ET VOS DOCUMENTS SONT EGALEMENT ACCESSIBLES EN LIGNE SUR VOTRE ACCES PERSONNEL MY SYNDIC VIA NOTRE SITE INTERNET WWW.TREVI.BE  
 UW REKENINGOVERZICHTEN EN UW DOCUMENTEN BISIHKBAAR ZIJN OP PERSOONLIJK ONLINE PROFIEL IN HET TABBLAD MY SYNDIC VIA ONZE INTERNET WEBSITE WWW.TREVI.BE



Personne de contact/Contactpersoon:  
 Mme/Mvr Melanie DENEYER  
 Tel: 02/647.91.70  
 Mail: mdeneyer@trevi.be  
 Réf : 0855-0094 / Bordereau 31 Folio 1

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)  
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
 1140 BRUXELLES

## Décomptes de charges

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

A Watermael, 22/01/2020

BCE/KBO 0840.162.431

Powered by ICS

	Postes à répartir	Total	Base	Quotités	Quote-part	Locatif
<b>250</b>	<b>Garage 250</b>					
	ADMINISTRATION	3932.67	113	1	34.80	34.80
	FRAIS DE COPROPRIETE	671.28	113	1	5.94	0.00
	ASSURANCES	919.84	113	1	8.14	0.00
	EAU	48.25	113	1	0.43	0.43
	ELECTRICITE GARAGES	4015.58	113	1	35.54	35.54
	ENTRETIEN ET DEPANNAGE	5131.60	113	1	45.41	45.41
	TRAVAUX	0.00	113	1	0.00	0.00
	PARC COMMUN	685.01	113	1	6.06	6.06
	<b>TOTAL DU LOT</b>				<b>136.32</b>	<b>122.24</b>
	Part propriétaires	14.08	<b>Total des charges sur la période</b>		136.32	122.24
			<b>Total des provisions appelées</b>		-168.16	
			<b>Trop appelé en votre faveur</b>		31.84	

Récap.	ETAT DE VOTRE COMPTE CLIENT	Débit	Crédit
	Solde antérieur	213.30	
01/10/2018	PROVISION 10-11-12/2018	42.04	
01/10/2018	FONDS DE RESERVE 10-11-12/2018	22.12	
01/01/2019	PROVISION 01-02-03/2019	42.04	
01/01/2019	FONDS DE RESERVE 01-02-03/2019	22.12	
01/04/2019	PROV. 01/04/2019 - 30/06/2019	42.04	
01/04/2019	PROV. 01/04/2019 - 30/06/2019	22.12	
01/07/2019	PROV. 01/07/2019 - 30/09/2019	42.04	
01/07/2019	PROV. 01/07/2019 - 30/09/2019	22.12	
30/09/2019	Solde charges 01/10/2018-30/09/2019		31.84
	<b>Total de l'exercice</b>	<b>469.94</b>	<b>31.84</b>
	<b>Solde au 30/09/2019</b>	<b>438.10</b>	
01/10/2019	PROVISION 10-11-12/2018	42.04	
01/10/2019	FONDS DE RESERVE 10-11-12/2018	22.12	
01/01/2020	PROV. 01/01/2020 - 31/03/2020	42.04	
01/01/2020	PROV. 01/01/2020 - 31/03/2020	22.12	
	<b>TOTAUX</b>	<b>598.26</b>	<b>31.84</b>
	<b>Solde au 22/01/2020</b>	<b>566.42</b>	



Personne de contact/Contactpersoon:  
 Mme/Mvr Melanie DENEYER  
 Tel: 02/647.91.70  
 Mail: mdeneyer@trevi.be  
 Réf : 0855-0094 / Bordereau 31 Folio 2

BELGIQUE

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)  
 AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
 1140 BRUXELLES

## Décomptes de charges

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

A Whitermail 22/01/2020

BCE/KBO 0840.162.431

VOTRE SITUATION DE COMPTE ET VOS DOCUMENTS SONT EGALEMENT ACCESSIBLES EN LIGNE SUR VOTRE ACCES PERSONNEL MY SYNDIC VIA NOTRE SITE INTERNET WWW.TREVI.BE  
 UW REKENINGOVERZICHTEN EN UW DOCUMENTEN BICHIKBAAR ZIJN OP PERSOONLIJK ONLINE PROFIEL IN HET TABBLAD MY SYNDIC VIA ONZE INTERNET WEBSITE WWW.TREVI.BE

### INSTRUCTIONS DE PAIEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
22/02/2020	566.42	ACP 855 NEWTON GARAGES

COMPTE BENEFICIAIRE
ING BIC : BBRUBEBB IBAN: BE08 3101 2180 5313

Veillez payer avec la communication structuree suivante \*\*\*990/8550/09494\*\*\*



Check your account on  
MY SYNDIC: WWW.TREVI.BE  
Téléphone : 02/675.85.85 Fax :

www.trevi.be

mail: services@op.be

Copropriété :

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)  
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
1140 BRUXELLES  
BCE: 0840.162.431

**Balance des copropriétaires au 04/08/2022**

NoC	Nom du copropriétaire	Sld débit.	Sld crédit	Ct.
0064	MERGEAI J.	6.35		0
0184	ALLAIS Stéphane		24.33	
0083	ALLOY-RAMAEKERS	6.35		
0169	APOSTOLO-DI PASQUALE Patrick-Manuel	198.83		
0109	BARROIS Cathy		17.98	
0076	BEECKMANS		181.66	
0031	BERGER - GILLET c/o BERGER Christia		155.45	
0176	BINET Stéphane		17.98	
0178	BORN Mirana	6.35		
0020	BREWAEYS @		51.46	
0068	BREWAEYS Christine		17.98	
0057	BROSTEAUX ANDRE	31.75		
0157	BUELINCKX JULIEN	6.35		
0042	CALANT-BOCQUE C/O Mme Lisette BOCQU	6.35		
0115	CAMBIER Jean-Jacques		25.32	
0066	CHAMART Guy	64.16		
0137	CHARLIER- DEROME Daniel et Pascale	6.35		
0132	CLAEYS-CUIJL @		35.96	
0059	CLUDTS-CASTAGNINI Jean-Paul	77.91		
0129	COPELLE Yolande		82.14	
0188	CRABBE DENIS JEAN MARIE	222.77		
0077	D'HUYSSER Alain	6.35		
0101	DANHIER Philippe		335.05	
0009	KLUTZ Rosine	6.35		
0164	DAUWE Muriel		12.01	
0120	DAXHELET Dominique		47.72	
0003	DE BOEL Raymonde	6.35		
0071	DE LANGE Micheline	12.70		
0182	DE VOS Pierre		169.85	
0112	DE WAELE Yves	198.83		
0177	DEBIEVE Jean-Luc		64.16	
0130	DEGROOT Angèle	6.35		
0029	DELPERIER Carine	165.90		
0037	DEMERTZIS-MITSCHKE		1.90	
0007	DEPOUILLE	12.70		
0156	DESHORME CEDRIC		74.35	
0069	DESMET-VANDENBOSCH Victor	64.16		
0138	DODNICHENKO Ruslan		17.98	
0094	DUVERNAY-DU PLESSIS C/O VALVEKENS S		57.81	
0145	ESMAIL BEIG-SAZDANIC	6.35		
0148	ESTIEVENART JANINE	6.35		
0136	FACCIOLONGO		17.98	
0140	FRERIE Marc	6.35		
0172	GAUTIER SERVICE ENTREPRISE	64.16		
0108	GEYSEN Christiane		394.48	
0027	GRIJSEELS-BARAS C/O Mme GRIJSEELS	1022.02		
0168	GUPTA - CHAWHAN	6.35		
0065	HANNON PHILIPPE	64.16		
0044	HENDRICKX Philippe		17.98	
0122	HOFLYK Christian	6.35		
0034	HUYGELS-VIJVERMANS André	6.35		

Check your account on  
MY SYNDIC: WWW.TREVI.BE  
Téléphone : 02/675.85.85 Fax :

www.trevi.be

mail: services@op.be

Copropriété :

ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)  
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
1140 BRUXELLES  
BCE: 0840.162.431

## Balance des copropriétaires au 04/08/2022

NoC	Nom du copropriétaire	sld débit.	sld crédit	Ct.
0118	JACQMIN Georgette	6.35		
0166	KANUMURI-PEDDI Sridhar-Anitha	6.35		
0190	KHARABANDA Eshaan - Ramneet	64.16		
0026	KLOTZ Isabella		40.45	
0135	LATINNE FRANCINE	70.51		0
0021	LATOUE-DEHEYN L. c/o Mr Eric LATOU		117.05	
0103	LEMONNE Marc	6.35		
0070	LOUIS-DE WANDELEER Alain	6.35		
0160	LUKKY IT SOLUTIONS c/o M. KAVURI Ko	198.83		
0067	LUYCKX Marc	6.35		
0127	MAECK Anne Marie		151.29	
0154	MAES MARC	12.70		
0167	MARC Anne		24.33	
0171	MARC Anne Elisabeth		48.66	
0008	MILLS-LEBLON	70.51		
0039	MORAUX-STALFAERT Edouard	699.04		
0150	MOREELS Marc	6.35		
0185	MURILLO LUENGO - NOTTE	6.35		
0174	NIDAMANURI - JASTI Venkateshwara Ra	6.35		
0005	OGONOWSKI-CASSAUWERS c/o Mme M. CAS	12.70		
0014	OSIO Enrico	12.70		
0107	PEERTS Martine	6.35		
0170	PINA BENABIAYAU Tuzeyi	6.29		
0159	PIRJOL ANA MARIA ROXANA	10.35		
0131	PRICKEN Valérie	6.35		
0183	RAJULA Obul Reddy - Vijaya Lakshmi		57.81	
0147	ROUSSEAU Jacques	6.35		
0180	SAHOO - SAHU Yogendra & Meghna	6.35		
0179	SEY Josiane Micheline	6.35		
0091	SIMON LEFAIBLE Nicole	64.16		
0011	SMETS Jeannine	6.35		
0134	SMETS-FRANCLEMONT c/o Yvan-Pat DIPL	6.35		
0158	SMITH-GALAND C/O MME SMITH-GALAND H	6.35		
0125	SOUVATZIS-CHATZIPARAS		17.98	
0175	SPASOV - SPASOVA Krasimir - Sonia	6.35		
0144	STAELS Patrick c/o Fiduciaire STAE	46.18		
0155	SZCZEPANSKI KRZYSZTOF - AGNIESZKA	70.51		
0162	TAGHRET CONSULTING	228.16		
0181	TESTAFERRATA CAMILLE	6.35		
0043	THEMANS		11.20	
0072	TRICOT-MARCHAND Marcelle	290.08		
0146	VAN ENGELAND CHRISTIAN	6.35		
0116	VAN ISEGHEM Jean	12.70		
0106	VAN RIET Fabienne	76.86		
0055	VAN RUTTEN-BAUDIMONT		21.16	
0153	VAN SCHOELANDT - NASIMBA Laurent -	6.35		
0056	VANDERNOOT Lucienne c/o DECELLE	8.59		
0114	VANDEVILLE-CABRON Christian	64.16		
0017	VANZEEBROECK Anne	6.35		
0187	VANZEEBROECK Anne	31.11		
0075	VERBOOMEN Paule	70.51		

Check your account on  
MY SYNDIC: [WWW.TREVI.BE](http://WWW.TREVI.BE)  
Téléphone : 02/675.85.85 Fax :

[www.trevi.be](http://www.trevi.be)  
mail: [services@op.be](mailto:services@op.be)

**Copropriété :**

**ACP 855 NEWTON GARAGES (0855)**  
AV. ANC. COMBATTANTS 91-97  
1140 BRUXELLES  
BCE: 0840.162.431

**Balance des copropriétaires au 04/08/2022**

NoC	Nom du copropriétaire	Sld debit.	Sld crédit	Ct.
0033	VOSEN-JACMANS Agnès		57.81	
0019	WHITFIELD Claire		102.64	
0088	WYNANT Marie		82.92	
		4555.81	2554.83	
		2000.98		

